

RAPPORT D'ORIENTATION

Monsieur le Directeur des Services, Représentant Monsieur le Préfet,

Monsieur le Député-Maire d'Aurillac,

Monsieur le Sénateur,

Monsieur le Président du Conseil Général,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Services déconcentrés de l'Etat,

Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs des Associations amies,

Partenaires,

Parents et Amis adhérents à l'Adapei,

Responsables et militants,

Professionnels,

Et vous les Personnes Handicapées Mentales, qui êtes la raison de notre rassemblement.



Nous venons de vivre une année marquante avec la poursuite du déploiement des Agences Régionales de Santé (ARS) et la mise en œuvre de la Loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires).

Nous aurions pu nous laisser aller au chacun pour soi et nous débrouiller avec, mais dans un contexte d'inégalités, nous avons compris qu'il était préférable d'être solidaires et unis.

Solidaires et unis, nous devons le rester et poursuivre les travaux déjà réalisés avec l'Urapei ou le Comité d'Entente de la Région Auvergne (CERA), le tout en lien avec les orientations nationales de l'Unapei.

Des liens forts avec notre Union Nationale nous permettront :

- De renforcer notre position pour défendre la cause des Personnes Handicapées intellectuelles,
- De disposer d'engagements, fruits des uns et des autres, et utiliser encore cette force du collectif,
- De garantir la préservation des spécificités de nos territoires.
- De bénéficier, au-delà de la simple solidarité inter-associative, d'actions d'apports politiques et techniques,
- De disposer des aides indispensables à la création et à la gestion d'établissements et services adaptés dont la première valeur est la promotion des capacités des Personnes Handicapées Mentales ;

Bref d'assurer la pérennité de notre Association.



Pour celà nous devons bénéficier d'une adhésion forte et nombreuse de toutes les familles. Il s'agit là de la condition « sine qua none » pour améliorer notre capacité à défendre les droits et les attentes des Personnes Handicapées Mentales, des familles et amis.

Vous l'aurez compris, ce rapport d'orientation compte présenter une feuille de route nécessaire dans cette période charnière et difficile que nous vivons ensemble. Il est aussi une vision d'espoir de notre réseau associatif face à la morosité ambiante et les ratios financiers et technocratiques qui tendent à vouloir tout ramener au coût au détriment de la considération humaine de la Personne Handicapée.

Soyez certains, Parents, Amis et vous les Personnes Handicapées Mentales que nous déploierons toute notre énergie pour défendre votre cause et vos droits dans le respect de nos valeurs fondatrices.

Nous souhaitons réaffirmer la spécificité de l'accompagnement des personnes déficientes intellectuelles avec ou sans handicaps associés : physiques, sensoriels (auditifs ou visuels) et psychiques, et ce, leur vie durant.

Aujourd'hui encore le handicap mental reste trop souvent incompris et souvent associé à une simple carence environnementale qui n'aurait pas permis à un enfant de développer tout son potentiel.

Ce n'est pas celà !

La déficience intellectuelle est une déficience intrinsèque à l'individu, une déficience qui touche son intelligence et souvent ses capacités cognitives, ses capacités de communication et ses capacités motrices. Elle est aggravée plus ou moins par l'environnement et l'accompagnement qui lui est consacré tout au long de la vie.



Nous devons donc agir sur l'environnement, pour le rendre mieux adapté au Handicap, afin que la formation et l'accueil soient accessibles dans tous les lieux de vie de la cité. C'est l'objectif de 2015 fixé par la loi du 11 février 2005. Nous insisterons pour que l'accessibilité aux Personnes Handicapées Mentales ne se limite pas à un plan incliné ou une largeur de porte, pourtant indispensables. Elle est bien plus universelle et passe par le SAVOIR ETRE avec les Personnes Handicapées Mentales.

Aujourd'hui encore, la naissance d'un enfant handicapé mental dans une famille est synonyme de vie en marge de la société pour toute la famille, y compris pour les frères et sœurs.

Cette naissance est souvent aussi synonyme de rupture avec l'emploi pour un parent, souvent la mère, faute de réponse structurée, cohérente et adaptée aux besoins de l'enfant.

Pourtant cette famille est la colonne vertébrale de toute sa vie. Il y a cinquante ans, à l'origine de la création de nos associations parentales, notre société, dès la naissance de cet enfant différent disait « **NON** » :

- **NON** à un accueil petite enfance ;
- **NON** à l'école ;
- **NON** à la formation professionnelle ;
- **NON** au logement ;
- **NON** au travail ;
- **NON** au respect de la vie affective et sexuelle ;
- **NON** à l'accès à l'information ;
- **NON** à l'accès aux soins ;
- **NON** à un vieillissement serein et respectueux de la différence.

Par l'action des associations parentales, nous avons pu infléchir ces « NON », notre société s'est ouverte aux Personnes Handicapées Mentales.

Nous devons poursuivre nos efforts afin que notre société sache de façon active et positive accueillir les Personnes Handicapées Mentales sans les soupçonner de nuire à une quelconque performance collective.

A vous tous qui nous avez épaulés, Représentants de l'Etat, Administrations, Elus, Partenaires ; il reste tant à faire pour que les personnes soient reconnues avant tout comme des êtres capables.

C'est notre société qui est incapable de s'en rendre compte, de l'accepter et d'investir dans une nécessaire compensation du handicap.

Alors, comme grandir ensemble, vivre ensemble, vieillir ensemble apparaît trop compliqué, on invente un système d'allocations. Mais si une somme d'argent permet de vivre mieux, elle ne permet pas d'être citoyen et de participer.

Nous sommes progressistes et j'ai le devoir de vous dire que nous ne sommes pas en demande d'allocations qui viendraient se substituer à une vraie vie. Où serait l'égalité républicaine ?

Alors, Il faut cesser la distorsion indigne entre les ambitions affichées et la réalité des moyens consentis à l'accompagnement de nos enfants et amis.

Les appels à projet nous inquiètent. Ils nous inquiètent d'autant plus qu'ils répondent à une logique descendante et budgétaire.

Heureusement, nous avons le temps ! Car nous ne pouvons pas dire que la réponse aux appels à projet nous ait bouleversés cette année mais c'est plutôt leur absence qui nous effraie.



Nous refusons catégoriquement que notre mouvement soit cantonné au seul rôle de représentants d'usagers ou de simple supplétif des pouvoirs publics.

Nous resterons donc un partenaire exigeant :

- exigeant, en raison de la vulnérabilité des personnes que nous représentons et du degré d'implication des parents et amis,
- partenaire, parce que nous inscrivons notre action dans la durée pour construire des réponses pérennes pour la société.

Nos objectifs d'orientation d'une année à l'autre varient peu car nos moyens pour évoluer restent modestes et toujours acquis avec un déploiement d'énergie important sans pour autant les satisfaire.

L'accompagnement précoce :

Il est prioritaire pour réaliser les acquisitions et l'intégration sociale. La création d'un Multi Accueil permettra cet accompagnement précoce des jeunes enfants et sera un projet novateur dans la région. Notre rôle est d'être à l'écoute des parents et de les aider dans le sinueux chemin de l'accompagnement d'un enfant handicapé.

La famille est le premier lieu d'apprentissage de la Personne Handicapée. Notre enfant n'est pas comme celui espéré. C'est dès cette étape que l'Association a toute sa légitimité notamment au travers de l'Action Familiale, « pilier de notre mouvement ».

**Avec les familles nous passons d'un combat Solitaire à une action
Solidaire**



Améliorer l'accompagnement scolaire en milieu ordinaire et en milieu spécialisé :

Nos enfants ont droit à une prise en charge éducative adaptée à leurs besoins spécifiques. Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) définit le cadre de prise en charge globale nécessaire à la scolarisation de l'enfant.

Le partenariat constructif avec l'Education Nationale a permis de créer un accompagnement adapté aux besoins propres des enfants et adolescents. CLIS, ULIS, IME, SESSAD, milieu ordinaire, milieu spécialisé, à temps plein ou à temps partagé. Toutes les solutions sont bonnes pourvu qu'elles permettent aux jeunes un épanouissement dans ses apprentissages en fonction de ses moyens et à son rythme. L'important est que cette dynamique ait du sens et que nous la pérennisions et la développons à l'avenir.

Des formules plus souples et plus ouvertes du type de celle de Saint-Flour doivent être développées sur le territoire cantalien.

Maintenir les moyens de fonctionnement des ESAT et développer le nombre de places :

Le risque est grand aujourd'hui de voir se déstabiliser les ESAT, dans un contexte où le marché du travail est particulièrement tendu par la crise économique, en mettant dans de grandes difficultés humaines et sociales les Personnes Handicapées les plus fragiles.

Nous devons nous battre pour garder et développer nos moyens mis en place de dure lutte par nos aînés, et même les diversifier (ESAT hors murs). Sachez qu'à ce titre, les fédérations nationales ont formé un recours gracieux à l'encontre de la circulaire budgétaire 2012 pour les Etablissements et Services d'Aide par le Travail.



L'Adapei restera particulièrement vigilante sur la nécessaire continuité des activités de soutien éducatif à la vie sociale et leur prise en compte dans la rémunération garantie aux personnes ainsi que la mise en place d'actions de formation et de dispositif d'accompagnement.

Elle revendique auprès de l'Etat de mettre à la disposition des structures de travail protégé les moyens indispensables au maintien des Personnes Handicapées Mentales. Ces structures ont vocation à accueillir et accompagner des personnes qui quelle que soit leur potentialité de travail, y trouvent valorisation et épanouissement.

Les Entreprises Adaptées :

Autrefois appelées « Ateliers protégés », elles sont les victimes de la loi du 11 février 2005, sacrifiées par la non compensation par l'Etat des charges correspondantes qu'il leur a imposé.

Comme vous avez pu l'entendre au rapport financier, nous sommes particulièrement inquiets sur la situation des Ateliers du Pays Vert à Aurillac, où nous constatons désormais un déficit structurel.

L'Adapei et la Direction de la structure vont se concentrer sur les actions à mettre rapidement en œuvre et prendre les contacts nécessaires (DIRECCTE, Ministère....) pour redresser la situation.



Créer les structures adaptées à l'accompagnement des personnes dans l'impossibilité de travailler :

Quand le Handicap ne permet pas de pouvoir travailler nous devons proposer aux Personnes Handicapées Mentales des structures d'accueil adaptées à leurs besoins. La création de douze places à la Maison d'Accueil Spécialisée sur le site de Crandelles est un besoin urgent car des adolescents de l'IME auront bientôt vingt ans et nous devons créer les places pour les accompagner.

Quatre places ont déjà reçu un financement mais nous attendons la réponse définitive pour les huit autres avec une mise en service début 2014. Je remercie l'ensemble des bonnes volontés qui nous ont aidés à faire aboutir ce projet crucial.

Les foyers de vie des travailleurs en ESAT et des Personnes Handicapées Mentales avançant en âge :

L'Adapei du Cantal sait qu'elle peut compter sur un partenariat solide avec les organismes de tutelles et de tarifications avec qui nous avons déjà monté de beaux projets pour héberger les travailleurs en ESAT. **Le handicap ne prenant pas sa retraite** nous avons réalisé sur l'ensemble des établissements (Aurillac, Mauriac et Saint Flour) des lieux de vie adaptés aux Personnes Handicapées ne pouvant plus travailler.

Nous souhaitons que l'Etat et les collectivités territoriales nous accompagnent dans la logique évidente qu'au handicap existant se sur-rajoute celui de l'âge. Il serait bien trop réducteur de compter en nombres d'années. Il faut au contraire raisonner en besoins effectifs.



Contribuer à l'amélioration de la santé des Personnes Handicapées Mentales :

L'amélioration de la santé des Personnes Handicapées passe nécessairement par le développement de la collaboration entre le sanitaire et le médico-social en favorisant des contacts communs, entre les professionnels des deux secteurs. Cela passe aussi par le développement de conventions formelles ou informelles afin d'améliorer la prévention et le traitement en renforçant la coordination et la continuité des soins. C'est dans cette direction que l'Adapei du Cantal entend continuer à agir. Nous avons connu quelques avancées, nous devons les conforter.

Continuer à affirmer notre identité de Parents et Amis, bénévoles et gestionnaires :

La vie associative est le moteur nécessaire pour mettre en place l'accompagnement des Personnes Handicapées Mentales et le lien indispensable avec leurs Amis et Familles adhérents à l'Adapei du Cantal. Elle est le ciment primordial à la protection de notre mode de gouvernance en mettant en avant un principe essentiel « **la Personne Handicapée est au centre de notre dispositif** ».

L'Adapei du Cantal entend garder la maîtrise de son projet, de ses orientations et de son organisation. Les contraintes techniques ou administratives ne devront pas entraver nos orientations politiques et stratégiques, patiemment élaborées au sein de notre Association.



Notre mission est d'accueillir et d'accompagner la Personne Handicapée Mentale tout au long de sa vie et défendra ses droits fondamentaux ainsi que ceux de sa famille.

La position de l'Adapei du Cantal est axée sur la pertinence de ces cinq piliers pour tous :

- **précocité,**
- **proximité,**
- **continuité,**
- **souplesse,**
- **qualité.**

La gouvernance restera donc fondamentale en sachant garder notre âme de militants familiaux et en l'associant à une gestion saine et rigoureuse.

Cette gouvernance associative est aussi le fruit de notre engagement collectif, en effet l'engagement pour soi peut exister mais il n'a d'effet et de sens que lorsqu'il irrigue le bien commun, c'est-à-dire, les autres.

Pour arriver à cet objectif il est primordial :

- que nous restions très nombreux à nous engager et à adhérer à l'Adapei du Cantal. Je souhaiterais que chaque personne accompagnée puisse bénéficier d'une adhésion associée.
- qu'au-delà de l'adhésion, nous restions toujours plus nombreux pour défendre la noble cause de nos Enfants et Amis Handicapés Mentaux.
- que nous restions vigilants à n'exclure personne dès lors que le handicap mental est présent.



Je tiens à remercier très sincèrement :

- les Personnels du Siège, qui par leur proximité sont de précieux collaborateurs,
- les Personnels et les Directions des Etablissements et Services qui font un travail remarquable auprès et avec nos enfants et amis. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance à la hauteur de leurs engagements à nos côtés,
- les Administrateurs et Membres du Bureau qui s'investissent de manière remarquable pour dynamiser notre mouvement, et plus particulièrement les membres de l'Action Familiale.
- les Adhérents qui sont notre source de légitimité,
- le Directeur Général qui met toute sa compétence et son énergie avec une attitude militante dans l'avancée de notre cause,
- et bien sur vous tous et toutes qui répondez à nos sollicitations souvent pressantes mais toujours justifiées.

Tous ensemble, nous continuerons à porter et défendre encore et toujours, nos projets dans l'intérêt général des Personnes Handicapées Mentales que nous accompagnons.

